

AALTON

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Résidence 16 République
16 Boulevard de la République
06400 CANNES
900 141 573 RCS CANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille VINGT-CINQ,
et le mardi onze mars, à dix heures trente,

Les associés de la société AALTON, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, divisé en 10.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 900 141 573, se sont réunis à LE CANNET (06110), 570 avenue du Campon et ont pris les décisions suivantes.

Tous les associés sont présents, savoir :

- M. Pierre PAPIN,
propriétaire de trois mille trois-cent-trente-trois actions, ci..... 3.333 actions
- Mme Aurélie BOISARD,
propriétaire de trois mille trois-cent-trente-trois actions, ci..... 3.333 actions
- Mme Sarah PACOME,
propriétaire de trois mille trois-cent-trente-quatre actions, ci 3.334 actions

soit un total de dix mille actions 10.000 actions
sur les dix mille (10.000) actions composant le capital social.

Il est préalablement rappelé que conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, les décisions pourront être prises par un acte signé de tous les actionnaires.

Les actionnaires déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions et résolutions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard.

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION*Transfert su siège social*

Conformément aux dispositions des articles 4 et 22 des statuts de la société, les actionnaires décident, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société de CANNES (06400), Résidence 16 République - 16 boulevard de la République à LE CANNET (06110), 570 avenue du Campon, avec effet rétroactif au **1^{er} février 2025**.

Vote : nombre de voix pour : 10.000
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME DECISION*Modification statutaire*

En conséquence de la décision qui précède, les actionnaires décident, à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

**570 avenue du Campon
06110 LE CANNET**

Il peut être transféré par décision collective des actionnaires prise dans les conditions prévues à l'article 22 ci-après »

Vote : nombre de voix pour : 10.000
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME DECISION*Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales*

Les actionnaires confèrent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Vote : nombre de voix pour : 10.000
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par chaque Associé.

Les Associés déclarent expressément accepter la signature de l'acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique Yousign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques de l'acte conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Associés se déclarent parfaitement informés de cette technologie, de ses conditions d'utilisation et des dispositions légales et réglementaires applicables au procédé de signature électronique et, par conséquence renoncent à titre définitif et irrévocable à se prévaloir à quelque titre que ce soit de tout défaut d'information relativement au procédé de signature électronique utilisé, et/ou de fiabilité dudit procédé de signature électronique, et/ou de preuve de leur intention de conclure l'acte.

Les associés

Pierre PAPIN



M. Pierre PAPIN

Aurélie BOISARD



Mme Aurélie BOISARD

Sarah PACOME



Mme Sarah PACOME